



Location Obligation éclairage garage par le propriétaire

Par **Mari0n**, le **10/12/2024** à **11:24**

Bonjour

Nous avons fait l'état des lieux d'entrée de la maison que nous louons hier soir. Un luminaire a été installé à la construction mais n'a jamais été raccordé par le propriétaire (trou dans le mur avec les fils et sucres) De ce fait il fait une totale nuit noire dans le garage. Nous trouvons cet absence de visibilité dangereux pour nous et les enfants et pas du tout pratique. Impossible de voir le trou de la serrure sans lampe torche pour rentrer chez nous. (la porte principale d'accès de la maison est située dans le garage)
Le propriétaire est il dans l'obligation de fournir un point lumineux dans un garage?

L'agence immobilière a noté « pas d'éclairage » dans l'EDL et semble trouver cela normal ...
Merci par avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **10/12/2024** à **12:40**

Bonjour,

Le bailleur n'a pas d'obligation de fournir un éclairage, mais dans le cas présent, d'après ce que vous dites, cet éclairage existe mais n'est pas fonctionnel. Or, le bailleur doit vous fournir le logement et tous ses équipements en bon état de réparation, donc si éclairage il y a, il doit fonctionner.